

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 4 décembre 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

4 décembre 2020

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

N°52.2020

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

Membres suppléants excusés : José ABRUNHOSA

Administration Générale –
Crédits anticipés
d'investissement – Exercice
2021

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif (hors report) de l'année 2020 était de 64 967,04 €.

Conformément au texte applicable, il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de 16 240,00 €, soit 25% de 64 967,04 €.

Au regard de cette possibilité, le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, l'ouverture des crédits suivants :

.../...

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets...
8 000,00 €

Total chapitre 20
8 000,00 €

Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions 3 000,00 €

Article 2154 Matériel médical
2 000,00 €

Article 2183 Matériel de bureau et informatique
2 240,00 €

Article 2184 Mobilier
1 000,00 €

Total chapitre 21
8 240,00 €

Le montant total du crédit à ouvrir est de 16 240,00 €. Les crédits seront repris au budget primitif 2021.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 16 240,00 €. Ce montant se ventile de la façon suivante :

Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets...
8 000,00 €

Total chapitre 20
8 000,00 €

Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions 3 000,00 €

Article 2154 Matériel médical
2 000,00 €

Article 2183 Matériel de bureau et informatique
2 240,00 €

Article 2184 Mobilier
1 000,00 €

Total chapitre 21
8 240,00 €

– de préciser que ces crédits seront repris au budget primitif 2021,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 4 décembre 2020

Publié ou notifié le : 9/12/2020
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE



Le Président,



Eric MARTELLIERE